

MEMENTO



**POUR UNE BONNE
QUALIFICATION DE L'INS**
PAR LES ACTEURS DE SANTÉ

Identité Nationale
de Santé
ins
Bien identifié-e,
bien soigné-e.

L'IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ :

L'identité sanitaire officielle

Depuis le 1er janvier 2021, chaque citoyen doit disposer d'une identité sanitaire officielle appelée **Identité Nationale de Santé (INS)**.

Cette identification est unique, pérenne et partagée par tous les professionnels de santé qui participent à la prise en charge.

Elle permet d'améliorer la sécurité des soins, faciliter et fiabiliser les échanges de données de santé entre professionnels. Les traits stricts qui composent l'INS sont :



- ✓ Nom de naissance
- ✓ Premier prénom de naissance
- ✓ Date de naissance
- ✓ Sexe
- ✓ Code INSEE du lieu de naissance (COG).

Ils doivent être complétés dès que possible par :

- La Liste des prénoms de naissance
- Le Matricule INS.

En plus des traits stricts, l'identité numérique d'un usager peut être complétée par des traits complémentaires tels que **le nom utilisé (ou nom d'usage)** et **le prénom utilisé (ou prénom d'usage)** dans la vie courante.

Le renseignement des noms et prénoms utilisés dans le système d'information est obligatoire s'ils sont différents du nom de naissance et du 1er prénom de naissance (EXI PP 17 et EXI PP 18 du RNIV).

BIEN IDENTIFIÉ, BIEN SOIGNÉ

Il est nécessaire que l'usager présente une **pièce d'identité à haut niveau de confiance** afin de sécuriser sa prise en charge.

LES DOCUMENTS OFFICIELS VALABLES

POUR UNE BONNE IDENTIFICATION SELON LE RNIV
(RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'IDENTITOVIGILANCE)

Pour les usagers français (majeurs ou mineurs)

La Carte Nationale d'Identité

Le Passeport

Pour les étrangers (majeurs ou mineurs)

Le passeport

Le titre de séjour

La Carte Nationale d'Identité

pour les ressortissants de l'Union européenne (UE)

Le document de circulation pour étrangers mineurs (DCEM)

Des dispositifs d'identification électronique de niveau de garantie « substantiel » ou « élevé » peuvent être utilisés.

France Identité

L'Appli carte vitale

*La liste complète des Dispositifs d'Identification à Haut Niveau de Confiance est consultable dans le [RNIV](#)

La carte vitale seule ou le permis de conduire ne sont pas considérés comme étant des Dispositifs d'Identification à Haut Niveau de Confiance (DIHNC).

LES DISCORDANCES ENTRE LE DOCUMENT D'IDENTITÉ ET LE RETOUR DU TÉLÉSERVICE INSi

Lors de la qualification d'une identité, **des écarts peuvent apparaître** entre les données présentes sur le justificatif d'identité et les informations retournées par le **téléservice INSi**.

POURQUOI Y A-T-IL DES ÉCARTS ?

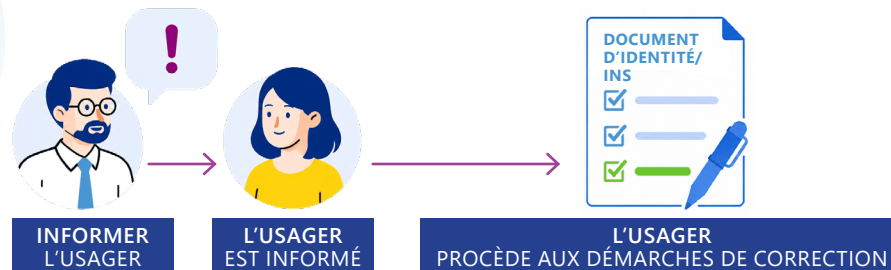
CELA PEUT S'EXPLIQUER PAR :

- Une erreur qui a pu se glisser sur le document d'identité, ou sur les données connues de l'état civil.
- La base utilisée par le téléservice INSi qui est différente de celle utilisée pour les titres d'identité.
- Les fichiers de l'INSEE qui ont été informatisés après 1970.
- Des identités non synchronisées entre les différentes bases d'identités
- Des erreurs humaines pouvant être commises lors de la création des documents d'identité

En cas d'écart(s) majeur(s), l'identité INS ne doit pas être associée avant de réaliser une enquête plus approfondie sur les raisons de la discordance.

ORGANISER LA GESTION DES ÉCARTS DE QUALIFICATION ET ANALYSER LES CAUSES

QUE FAIRE EN CAS D'ÉCART(S) ?



C'EST À L'USAGER DE RÉALISER LES DEMANDES DE CORRECTIONS.

LA PIÈCE D'IDENTITÉ EST ERRONÉE

L'utilisateur doit se rapprocher de la mairie ou de la préfecture de son domicile pour refaire sa pièce d'identité.

L'INS EST ERRONÉE

>> Si l'utilisateur est né en France :

Il doit faire sa demande de correction* d'état civil auprès de l'INSEE en produisant :

- Son acte de naissance
- Son numéro NIR (Numéro d'Inscription au Répertoire de l'INSEE)

* service-public.gouv.fr

>> Si l'utilisateur est né à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie :

Il doit faire sa demande de correction auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ou la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Son dossier sera ensuite pris en charge au SANDIA qui est un organisme rattaché à la CNAV.

DÉMARCHE RAPIDE ET SIMPLE

VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE RÉCUPÉRATION OU DE QUALIFICATION DE L'INS

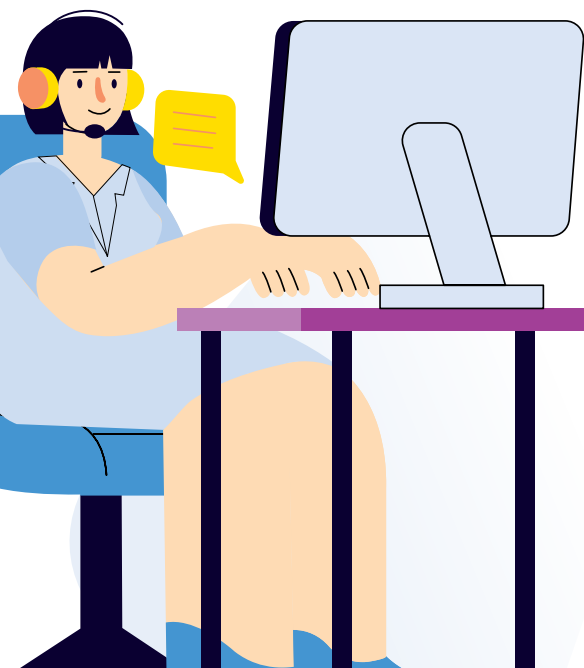
QUELQUES ASTUCES POUR RETROUVER L'INS

Il peut arriver que le téléservice vous renvoie des identités avec un ou plusieurs **traits manquants**. Mais également un message d'erreur du type « **01: aucune identité trouvée** » ou « **02: plusieurs identités trouvées** ».

Voici quelques astuces et solutions de contournement qui permettront de maximiser vos chances de retrouver la bonne identité et d'améliorer votre taux de qualification INS.

TRAITS MANQUANTS DANS L'INS PROPOSÉE

Liste des prénoms, date de naissance, sexe, COG du lieu de naissance peuvent parfois être absents de l'INS proposée par le téléservice INSi :



- ✓ Faire une faute dans le prénom (Ajout d'un X à la fin du prénom par exemple) et interroger **sans** le lieu de naissance
- ✓ Faire une faute dans le prénom (Ajout d'un X à la fin du prénom par exemple) et interroger **avec** le lieu de naissance

RETOUR « 01: AUCUNE IDENTITÉ TROUVÉE »

- ✓ Vérifier les traits utilisés pour l'interrogation du téléservice INSi
- ✓ Ne pas utiliser le critère lieu de naissance en première intention lors de l'interrogation du téléservice INSi (nombreuses discordances sur les lieux de naissance)
- ✓ Faire volontairement une faute dans le prénom (en ajoutant un X par exemple) pour « forcer » le téléservice à aller interroger une autre base d'identité (le SNGI : Système National de Gestion des Identifiants)
- ✓ Remplacer un tiret ou une apostrophe par un espace (et vice versa) dans les noms et/ou prénoms
- ✓ Si le COG (Code Officiel Géographique) n'a pas été utilisé en 1^{re} intention, ajouter le COG et réinterroger
- ✓ Vérifier l'identité sécurité sociale de l'utilisateur (portail CDR*)
- ✓ Interroger par lecture de la carte vitale

RETOUR « 02: PLUSIEURS IDENTITÉS TROUVÉES »

Lors de l'interrogation en seconde intention du téléservice INSi :

- ✓ Utiliser le code lieu de naissance
- ✓ Utiliser les autres prénoms
- ✓ Faire volontairement une faute dans le prénom (Ajout d'un X à la fin du prénom par exemple)
- ✓ Interroger par lecture de la carte vitale

*Il s'agit de la **Consultation des droits**, un service en ligne gratuit, accessible depuis un navigateur Internet et sécurisé grâce à une carte de professionnel de santé (CPx). Ce service est accessible à certains établissements de santé ainsi qu'à l'ensemble des centres de santé.

LE PROBLÈME PERSISTE ?

SI LE PROBLÈME PERSISTE, ALORS QUE VOUS AVEZ
TENTÉ TOUTES LES SOLUTIONS PRÉCONISÉES,
NOUS POUVONS VOUS AIDER !

N'hésitez pas à demander un avis d'expert à votre référent régional
identitovigilance à l'adresse : **civ@sesan.fr**

Il vous sera par la suite demandé de transmettre **par messagerie
sécurisée ou une plateforme de dépôt sécurisée** :

- Les copies d'écran du retour du téléservice
- Une copie de la pièce d'identité de l'utilisateur
 - Le NIR de l'utilisateur



INSISTER SUR L'IDENTITÉ,
C'EST SÉCURISER LA PRISE
EN CHARGE DES USAGERS



PARTEZ À L'AVENTURE
EN 15 MIN !



formation.sesan.fr/jeu-ins